

## Tarifs contrôles agriculture 2025

Les tarifs d'inspection et de certification sont indiqués pour les cahiers des charges suivants :

- G-040 – Guide Sectoriel de l'Autocontrôle Production Primaire Végétale (v7.0)
- G-040 – Guide Sectoriel de l'Autocontrôle Production Primaire Animale (v3.0)
- Standard Vegaplan (v5)
- IPM
- GLOBALG.A.P. – Optie 1 IFA Plants – Smart / GFS (v6.0)
- GRASP v2.0
- Tesco NURTURE Module (v12.0)
- AH DLL Grow (v3.1)
- LEAF Marque (v16.1)

Les tarifs indiqués (hors TVA) sont indexés annuellement selon la commission paritaire 200.

### 1. Guide Sectoriel de l'Autocontrôle Production Primaire (ACS G-040: modules A, C et D) / Vegaplan / IPM

Suite au changement de version du Guide Sectoriel Autocontrôle G-040, le module B (fourrage grossier) est inclus dans le module A. Pour le standard VEGAPLAN, le guide sectoriel Autocontrôle G-040 et le standard IPM, votre exploitation est inspectée une fois tous les trois ans (sauf pour les couvoirs = inspection annuelle). 10% des exploitations sont visitées une deuxième fois. Le coût de ces contrôles supplémentaires est inclus dans les tarifs ci-dessous.

#### 1.1. Coûts de contrôle production végétale (ACS G-040 module A et D) / Vegaplan / IPM

Standard	Non combiné avec GLOBALG.A.P. et/ou bio (incl. 1 groupe de produits*)	Combiné avec GLOBALG.A.P. et/ou bio (incl. 1 groupe de produits*)
Guide Sectoriel d'Autocontrôle G-040 (Module A et/ou D) avec ou sans IPM	€ 858	€ 274
Standard Vegaplan avec ou sans Guide Sectoriel d'Autocontrôle G-040 (Module A et/ou D)	€ 858	€ 274
Standard IPM – Région flamande (Production végétale et/ou floriculture) sans ACS	€ 409	€140
Par groupe de produits supplémentaire*	€35	€35
Commercialisation de matériel de multiplication de plantes ornementales	€ 409	€140
Commercialisation de matériel de multiplication de plantes ornementales combinée à IPM et/ou ACS G-040 module D	€140	€140

\*Groupes de produits possibles : p. ex. fourrage grossier, betterave sucrière, fruits durs, exportations vers les pays tiers,... La contribution supplémentaire est plafonnée à trois groupes de produits supplémentaires.

## 1.2. Coûts de contrôle production animale (ACS G-040 module C)

Première espèce / type d'animal	€794
Espèce animale supplémentaire	€128
Type d'animal supplémentaire dans le même espèce	€82
Remise combinée ACS G-040 modules A et C	- €467 sur la facture totale

### Aperçu des espèces et des types d'animaux

Espèces animales	Type d'animal
Bovins	Bovins laitiers, autres que les bovins laitiers
Veaux de boucheries	
Porcins	
Ovins et caprins	Type laitier, autre que le type de laitier
Volaille	Reproduction, ponte, élevage, viande, ponte autres que Gallus gallus)
Couvoirs	
Cerfs et camélidés	
Équidés	
Lapins	

## 1.3. Divers

Contribution par unité d'établissement supplémentaire (NUE)	€181
Contrôle d'extension (physique) nouveau groupe de produits	€315
Contrôle d'extension (administratif) nouveau groupe de produits (*)	€99

(\*) Pour certaines groupes de produits un contrôle d'extension peut se faire administrativement. Ceci est d'application dans des cas spécifiques.

## 1.4. Contributions aux responsables du cahier des charges (\*):

Contribution Vegaplan (production végétale)	Contribution Codiplan (production animale)
Module A ou Module D	Module C
€ 75 por 3 ans	75 € pour 3 ans
120 € pour 3 ans si des modules différents sont combinés (par exemple module A et C ou A et D)	
Commerce (+ production) : 102 € pour 3 ans	

(\*) Non applicable pour un audit IPM non combiné avec ACS G-040

## 2. GLOBALG.A.P. – Option 1 IFA Plants

### 2.1. Durée de contrôle

Le tableau ci-dessous indique la durée de contrôle pour la partie GLOBALG.A.P. IFA FV. Cette durée de contrôle est indicative. En fonction de la situation sur place, la durée effective de contrôle peut être plus longue ou plus courte. La durée minimale de contrôle est de 3h pour la situation la plus simple (1 culture, 1 site de production, pas de site de manutention («PH sites»), bonne organisation de la documentation,...).

Durée du contrôle (heures)	Nombre maximal de sites (PH ou production)		
	1	2-3	>3
Nombre de cultures			
1-3	3:00 – 5:00	4:00 – 6:00	4:30 – 6:30
4-8	4:00 – 6:00	5:00 – 7:00	5:30 – 7:30
>8	5:00 – 7:00	5:30 – 8:00	> 6:00

Le temps d'audit indiqué exclut tout temps de déplacement entre les différents sites de production et de manutention.

### 2.2. Contribution de contrôle et de certification

	Smart	GFS
Frais de contrôle - non combinés avec le bio	€864	€964
Frais de contrôle - combinés avec le bio	€490	€590
	Smart et GFS	
Frais de certification	€70	
Multisite (par site supplémentaire)	€99	
Propriété parallèle	€123	
Entité juridique supplémentaire (par entité supplémentaire)	€158	
Échantillon de résidus	€169	
Extension du certificat pour une culture supplémentaire (contrôle physique)	€315	
Extension du certificat pour une culture supplémentaire (contrôle administratif)	€99	
Prolongation de la validité du certificat en cas de contrôle différé à la demande du producteur	€52	

### 2.3. Contributions à GLOBALG.A.P.

- Frais de licence : €50 par exploitation et par an
- Frais d'enregistrement : en fonction du cahier (v6 Smart or v6 GFS), de la surface et de l'exploitation et du type de culture.

#### GLOBALG.A.P. v6 Smart

Culture en plein air	Tarif	Culture sous protection	Tarif
≤ 0,1 ha	€ 0,11	≤ 0,1 ha	€ 0,27
0,1 - 0,5 ha	€ 2,12	0,1- 0,5 ha	€ 5,3
≥ 0,5 - 2 ha	€ 4,24	≥ 0,5 - 1 ha	€ 10,6
≥ 2 - 5 ha	€ 10,6	≥ 1 - 1,5 ha	€ 15,9
≥ 5 - 15 ha	€ 15,9	≥ 1,5 - 5 ha	€ 31,8
≥ 15 - 100 ha	€ 31,8	≥ 5 - 10 ha	€ 53
≥ 100 - 1000 ha	€ 74,2	≥ 10 - 30 ha	€ 84,8

## GLOBALG.A.P. v6 GFS

Culture en plein air	Tarif	Culture sous protection	Tarif
≤ 0,1 ha	€ 1	≤ 0,1 ha	€ 1
0,1 - 0,5 ha	€ 3	0,1- 0,5 ha	€ 7,5
≥ 0,5 - 2 ha	€ 6	≥ 0,5 - 1 ha	€ 15
≥ 2 - 5 ha	€ 15	≥ 1 - 1,5 ha	€ 23
≥ 5 - 15 ha	€ 23	≥ 1,5 - 5 ha	€ 45
≥ 15 - 100 ha	€ 45	≥ 5 - 10 ha	€ 75,40
≥ 100 - 1000 ha	€ 100	≥ 10 - 30 ha	€ 120

### 3. GRASP (GLOBALG.A.P. Risk Assessment for Social Practices)

<b>Frais de contrôle (combiné avec GLOBALG.A.P.)</b>	
Entreprise avec des employés et/ou des travailleurs contractuels	€350
Exploitation familiale*	€176
Attestation d'une exploitation agricole sans salariés ni travailleurs contractuels	€93
<b>Frais de licence GRASP</b>	€50

\* *Exploitation familiale : uniquement les membres de la famille vivant sous le même toit et ne faisant pas appel à des entrepreneurs*

### 4. Tesco Nurture

Frais de contrôle (combiné avec GLOBALG.A.P.)	€169
Frais de certification	€58
Frais de licence	€60

### 5. AH-DLL GROW

Frais de contrôle (combiné avec GLOBALG.A.P.)	€216
Frais de certification	€58
Frais de licence	€30

### 6. LEAF Marque

#### 6.1. Frais de contrôle et de certification

Frais de contrôle combinés avec GLOBALG.A.P.	€466
Frais de contrôle non combinés avec GLOBALG.A.P.	€673
Frais de certification	€78

#### 6.2. Contributions à LEAF

- "Band A" : € 113 par société
- "Band D" : € 198 par société
- "Band E" : € 225 par société

	<b>Band A</b>	<b>Band D</b>	<b>Band E</b>
Cultures extensives (par exemple, céréales)	< 300 ha	300-800 ha	>800 ha
Fruits et légumes de plein air	< 50 ha	50-200 ha	>200 ha
Culture sous protection	< 3 ha	3-7 ha	>7 ha
Production animale (pâturage)	< 300 ha	> 300 ha	N/A
Production de viande (poids)	< 50 ton	> 50 ton	N/A
Production laitière	< 1 miljoen liter	> 1 miljoen liter	N/A

## 7. Divers

Frais administratifs modification de la structure juridique	€158
Annulation d'un contrôle planifié < 1 semaine, > 48 heures avant le contrôle	€104
Annulation d'un contrôle planifié < 48 heures avant le contrôle	€259

## 8. Remarques

- Les tarifs indiqués pour les propriétaires des cahiers des charges sont susceptibles d'être modifiés par les propriétaires des cahiers de charges.
- Les tarifs combinés ne s'appliquent que si la vérification des différents cahiers de charges a lieu en même temps.
- Les tarifs s'appliquent aux entreprises situées en Belgique

Tous les frais de contrôle et de certification comprennent :

- L'évaluation du formulaire de demande, la préparation du contrat, l'enregistrement des données du producteur dans les bases de données du cahier des charges.
- Le temps nécessaire pour effectuer les contrôles : temps et frais de déplacement, préparation et visite de l'entreprise pour vérifier toutes les normes applicables.
- Le reporting
- Le suivi administratif de toute non-conformité
- Les inspections inopinées qu'il faudrait éventuellement effectuer.
- Certification et établissement du certificat (si les conditions sont remplies), et enregistrement dans la base de données des propriétaires de cahiers de charges.
- Communication avec les propriétaires de cahiers des charges.